

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.19 Vœu relatif à la dotation horaire globale et aux suppressions de postes des établissements d'enseignement secondaire à Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant l'importance de l'éducation comme facteur d'émancipation personnelle et d'égalité entre les individus ;

Considérant les déterminismes sociaux et les inégalités sociales sont bien souvent corrélées à de fortes inégalités éducatives ;

Considérant les fortes inégalités et ségrégations sociales et scolaires constatées en France et particulièrement sur Paris ;

Considérant que pour l'année 2019 – 2020, le ministère prévoit de supprimer 117 postes dans l'enseignement secondaire : 70 postes dans les lycées généraux et technologiques, 13 postes dans les lycées professionnels et 36 postes dans les collèges ;

Considérant que les effectifs des collèges parisiens sont en hausse, avec 218 élèves supplémentaires ;

Considérant que pour absorber cette baisse de moyens, les heures en SEGPA sont diminuées, de même que les heures d'enseignement en petit groupe, en langues vivantes, en langues rares, etc ;

Considérant qu'au total et en moyenne, chaque collégien.ne perdra 3 heures de cours par semaine ;

Considérant que le recours aux heures supplémentaires, qui est ni stable ni pérenne, ne peut compenser ces suppressions d'emploi, dans la mesure où les enseignant.e.s ont déjà des semaines très chargées et qu'accroître leur nombre d'heures ne peut que dégrader leurs conditions de travail et donc les conditions d'apprentissage des élèves ;

Considérant que face à la montée démographique et aux suppressions de postes, les effectifs des classes seront alourdis, dégradant ainsi les conditions d'apprentissage des élèves, contredisant la volonté du moins affichée d'une priorité qui serait faite à l'éducation ;

Considérant l'importance du maintien et du renforcement des moyens des lycées pour que « l'offre » d'enseignement proposée suite à la réforme du lycée soit la plus riche possible, limitant la concurrence entre les disciplines et les établissements ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et des élu.e.s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- la Ville de Paris interpelle le Ministre de l'Éducation nationale pour qu'il revienne sur les décisions de suppression de poste et ainsi permettre à l'Académie de rehausser la dotation horaire globale des établissements du secondaire et de mettre les moyens en face des besoins pour la rentrée scolaire 2019.